

DRA120 - Droit des difficultés des entreprises

Présentation

Prérequis

Public:

Collaborateurs des services contentieux, juridiques, financiers et commerciaux des entreprises.
Dirigeants d'entreprise, futurs chefs d'entreprise, repreneurs d'entreprises. Elèves de la première année du master Droit de l'entreprise.

Conditions d'accès:

Il est **recommandé** d'avoir le niveau de l'unité d'enseignement " Présentation générale du droit " (DRA 001) ou de l'unité d'enseignement " Initiation aux techniques juridiques fondamentales " (DRA 002) ou posséder de bonnes connaissances de base en droit des affaires, ainsi que les unités d'enseignement DRA112 et DRA113.

Aucun prérequis professionnel n'est demandé pour l'inscription à cette unité d'enseignement.

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les procédures amiables permettant la prévention des difficultés des entreprises - alerte, mandataire *ad hoc* et conciliation.
- Analyser les procédures de traitement judiciaire de ces difficultés - sauvegarde (accélérée et financière accélérée) redressement judiciaire, liquidation judiciaire, rétablissement professionnel.
- Connaître l'étendue des pouvoirs du débiteur ainsi que la responsabilité encourue en cas d'ouverture d'une procédure collective.
- Présenter les différentes sanctions frappant les dirigeants des entreprises en cas de redressement et de liquidation judiciaire.

Compétences

Les enseignements dispensés dans le cadre de cette unité d'enseignement apportent à l'auditeur des solides connaissances en matière de prévention des difficultés des entreprises. A l'issue de la formation, l'auditeur doit avoir acquis les compétences nécessaires pour trouver, dans les procédures collectives, une issue favorable à une situation financière compromise. Elle doit également lui permettre de maîtriser le volet social de ces mécanismes de sauvegarde de l'entreprise.

Programme

Contenu

I.- Le traitement amiable des difficultés des entreprises

Le recours au mandataire *ad hoc*, les procédures d'alerte - alerte interne, alerte externe-, la conciliation.

II.- Le traitement judiciaire des difficultés des entreprises

Procédures de sauvegarde et de redressement judiciaire : ouverture de la procédure, période d'observation, les partenaires du débiteur, plans de sauvegarde et de redressement judiciaire.

Sauvegarde accélérée et financière accélérée.

Procédure de liquidation : jugement d'ouverture, plan de cession, réalisation des actifs, apurement du passif. Liquidation judiciaire simplifiée. Rétablissement professionnel.

III.- Sanctions et responsabilités

Sanctions civiles, professionnelles et pénales.

Modalités de validation

- Examen final

Description des modalités de validation

Mis à jour le 09-02-2024



Code : DRA120

Unité d'enseignement de type mixte

4 crédits

Volume horaire de référence (+/- 10%) : **40 heures**

Responsabilité nationale :
EPN14 - Droit et immobilier / 1

Contact national :

EPN 14 - Droit

2 rue Conté
75003 Paris

Roza Ait medri
par_cnam.droit@lecnam.net

Examen final organisé en deux parties. La première porte sur trois questions de cours à traiter en trente minutes sans documents autorisés. La seconde partie est un cas pratique à réaliser en quatre-vingt-dix minutes à l'aide du Code civil et du Code de commerce.

Le suivi et la validation de cette unité d'enseignement ne préjuge pas de l'admission au Master droit de l'entreprise.

Bibliographie

Titre	Auteur(s)
Procédures collectives, éd. Dalloz	Ph. Pétel
Droit des entreprises en difficulté : la procédure de conciliation, les procédures collectives de sauvegarde, de redressement et liquidation judiciaire, éd. Litec	A. Jacquemont
Droit des entreprises en difficulté, éd. Dalloz	P-M. Le Corre
Procédures collectives: prévention et conciliation, sauvegarde, redressement, liquidation, éd. Delmas	A. Liénhard
Master. Droit des entreprises en difficulté, éd. ESKA	M-B Salgado
Droit des entreprises en difficulté, éd. Montchrestien	C. Saint-Alary-Houin